

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Roselyne LACOUTURE, Jean Paul THUBERT, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sophie VERGNAUD, Dominique GUYONNET, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Sylvie DENIS, Françoise PERIDY, David RANGER,

Absents excusés : Bernard DAVID, Aurélie BOURREAU, Fanny BOETCH.

Suffrage : 16

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h

1- Approbation de compte rendu

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28/02/2019 est soumise au vote.

Vote 16 Pour

2- Budget de la commune

Présidée par le maire François BOCK, la réunion est consacrée au vote du budget 2019 sur lequel a travaillé en amont la commission «finances»..

Le trésorier de Civray n'est pas présente.

Les budgets seront présentés par chapitre et détaillés par M le maire qui apportera des précisions par ligne si nécessaire, ou sur demande des conseillers.

a- Compte de gestion 2018

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion est visé par M le maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures comptables.

Il est présenté au vote en même temps que le compte administratif.

Le compte est présenté aux conseillers.

Il est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vote 16 pour

b- Compte administratif 2018

Le compte administratif est le relevé des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées au cours de l'exercice comptable. Il constate comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées.

Après présentation du compte administratif au conseil municipal M. le Maire se retire de la salle du Conseil

Le conseil sous la présidence de Sarah COLLOBER effectue l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018.

➤ *Investissement*

Prévu en dépenses et en recettes	1883966,92
Réalisé en dépenses	894122,01
Réalisé en recettes	663881,87

➤ *Fonctionnement*

Prévu en dépenses et en recettes	3254944,05
Réalisé en dépenses	1972978,14
Réalisé en recettes	2455521,06

Résultat de clôture de l'exercice 2018

– Investissement	- 230 240,13 €
– Fonctionnement	482 542,92 €
– Résultat global	252 302,79 €

Vote 15 pour

c- Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, approuvant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	482542,92
Déficit reporté	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	482542,92
Déficit d'investissement	-230240,13
Déficit des restes à réaliser	-249753,49
Soit un besoin de financement d'investissement de	479993,62

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 Excédent	482542,92
Affectation complémentaire en réserve Compte 1068	743980,94
Résultat reporté en fonctionnement Compte 002	654911,03
Résultat d'investissement reporté Compte 001 Déficit	-494227,45

Vote 16 pour

d- Budget primitif 2019

Présenté par chapitre au conseil municipal, tel qu'il a été préalablement préparé par la commission finances, il s'équilibre en dépenses et en recettes . Des précisions sont apportées par monsieur le maire.

➤ Fonctionnement Dépenses

La nouvelle communauté de communes ne prend plus en charge les fournitures scolaires de l'école et les déplacements extra-scolaires des enfants ; ces dépenses supplémentaires inscrites sont compensées par des économies de charges à caractère général.

Pour la bonne gestion de la commune, les charges de personnel à effectif constant restent stables .

➤ Fonctionnement Recettes

La fiscalité unique résultant de la fusion des communautés de communes est pénalisante ; il est envisagé une négociation pour une dotation supplémentaire à la compensation allouée par le Civraisien en Poitou.

En 2019, la dotation globale de fonctionnement, qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales, sera pour la première fois maintenue à hauteur de 212 000€. Pour mémoire, elle s'élevait à 330 730€ en 2014.

Le fonds de péréquation récoltant les sommes perçues par la commune de Civaux était redistribué par solidarité territoriale aux autres communes du département. De part la loi, il sera désormais réparti entre les communautés de communes de Grand Poitiers et Grand Chatellerault ; la diminution de dotation sera lissé jusqu'en 2024.

Pour la commune de Gençay, la baisse 2019 est de 30 000€.

Pour le Civraisien en Poitou, la baisse 2019 sera de 1 000 000€.

➤ Dépenses d'investissement

Les orientations portent sur :

- le programme de construction des résidences séniors sur le site de l'ancienne gendarmerie et l'aménagement des accès au nouveau cinéma (projet porté par le Civraisien en Poitou).
- Projet de liaison douce entre l'école et les parkings : travaux d'aménagement de la maison Houdin avec création d'un passage.
- l'aménagement du centre bourg
- L'achat de mobilier et matériel informatique pour la mairie
- Achats divers : auto laveuse ; remplacement d'un véhicule technique (achat d'un Boxer)

- Les recettes d'investissement seront assurées par les subventions (DETR, REGION, Conseil Départemental, Communauté de communes et FEADER) et par l'excédent de fonctionnement 2018.

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019.

Investissement	Dépenses	2561718,61
	Recettes	2811472,10
Fonctionnement	Dépenses	2928997,03
	Recettes	2928997,03

Vote 16 pour

Pour rappel le total du budget de la commune de Gençay sera de 3 151 469,69€ en recettes (dont 339 997,59€ de restes à réaliser) et dépenses d'investissement (dont 589 751,08 de RAR) et 2 928 997,03€ en recettes et dépenses de fonctionnement.

3- Budget du Lotissement La Grande Borne

➤ **Vote du compte de gestion 2018**

Le compte de gestion identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité .

Vote 16 pour

➤ **Vote du compte administratif 2018**

Le compte administratif est présenté au conseil municipal.

	➤ <i>Fonctionnement</i>	➤ <i>Investissement</i>
Prévu en dépenses et en recettes	131825,3	131825,3
Réalisé en dépenses	65912,65	65912,65
Réalisé en recettes	65912,65	65912,65

Résultat de l'exercice : 0

Vote 16 Pour

➤ **Vote du budget lotissement 2019**

Le budget du lotissement est un budget annexe annexe à celui de la commune.

La commune a décidé en 2015 de suspendre le projet du lotissement de La Grande Borne .

François BOCK précise cependant que ce programme immobilier pourrait reprendre lors du prochain mandat. Le budget annexe est donc maintenu.

➤ *Investissement*

Prévus en dépenses et en recettes : 131 825,30 €

➤ *Fonctionnement*

Prévus en dépenses et en recettes : 131 825,30 €

Vote 16 Pour

4 –Vote des taux des impôts directs locaux 2019

Compte tenu des résultats de la gestion de l'exercice précédent, M le maire propose de maintenir le taux des impôts de la commune de Gençay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver les taux d'imposition 2018 des taxes directes locales pour l'année 2019 et de n'appliquer aucune augmentation soit :

Taxe d'habitation	20.57%
Taxe foncière bâti	20.08%
Taxe foncière non bâti	37.80%

Vote 16 Pour

5 –Communauté de communes du Civraisien en Poitou : modification des statuts

La communauté de commune du Civraisien en Poitou a modifié ses statuts en réunion du 19 février 2019 afin de valider de nouvelles compétences.

- Compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques)
- Compétence en matière culturelle : gestion de l'école de musique et du cinéma de Civray

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur ces modifications.

Vote 16 Pour

6 –Avis sur le projet d'implantation d'éoliennes à Vernon

Le maire rappelle qu'un projet de parc éolien est en cours d'étude sur la commune de Vernon.

Un projet de descriptif est disponible en mairie de Gençay jusqu'au 20/04/2019.

Le conseil doit donner son avis dans les délais impartis.

Considérant que le Sud Vienne dispose suffisamment de moyens de production d'électricité, les membres du conseil émettent un avis défavorable au projet.

Vote 16 Contre

7 –Sorégies- convention Vision Plus

Il convient de renouveler la convention avec la Soregies pour le transfert de compétence de l'éclairage public. Ce contrat comprend cependant de nouvelles clauses de remplacement des mats et lanternes selon des frais fixés à l'avance.

Il est décidé d'examiner attentivement ces nouveaux points et de reporter le vote du renouvellement.

8 –Redevance France Télécom

L'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le maire propose de fixer au tarif maximum les redevances d'occupation pour un montant total de 1378 € qui sera revaloriser chaque année en fonction de l'index relatif aux travaux publics.

Vote 16 Pour

9 –Délibération pour le versement d'une contribution

Suite à un courrier de rappel de la trésorerie de Civray, le conseil doit prendre une délibération pour accepter le versement mensuel de la somme de 50€ provenant d'une famille occupant un logement d'urgence rue du Docteur Barot à Gençay, et pour lequel la Préfecture ne cautionne plus le loyer.

Vote 16 Pour

10 –Questions diverses

- Une commémoration est prévue au Centre Culturel de Gençay pour rendre hommage à Michel VALIERE fondateur du centre, et décédé en mars 2019.
- Le syndicat Eaux de Vienne doit procéder à une dératissage dans le bourg de la commune.
- Espace Para Médical : les travaux en cours sont présentés aux conseillers ; il est prévu d'organiser une visite de chantier avec l'ensemble du conseil municipal.
- Travaux de l'église : présentation des travaux effectués par l'entreprise d'insertion Acti Start à l'église (aménagement de la façade)
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 : il conviendra d'établir le planning de permanences du bureau de vote.
- Le plafond de la salle du conseil (qui accueille par ailleurs de nouvelles tables) doit être changé : après discussions, il est fait le choix de plaques grises anthracites et de joints noirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 25 avril 2019

Sophie VERGNAUD